



Mardi 19 Janvier 2010 à 21 heures  
CONSEIL MUNICIPAL

**PROCES VERBAL DE SEANCE N° 1 – 2010**

° ° 0 ° °

Ce compte rendu établi à l'initiative du Maire est affiché dans le couloir de la Mairie et les délibérations prises après visa du contrôle de légalité sont retranscrites dans le registre administratif ouvert à cet effet.

Le Conseil était présidé par Louis MARETTE, Maire de Mazères, Conseiller Général du Canton de Saverdun.

**PRESENTS:** Mrs PUJOL, MULLER, TURCO, Mme DESAINT, Adjointes au Maire.  
Mme BERBON, Conseillère Municipale Déléguée.  
Mrs COTTAVE-CLAUDET, CUJIVES, DEJEAN, ESTRADE, FONTA, Dr SERIE.  
Mmes CHAMPEAUX, EYCHENNE, GOURMANDIN, RAYNIER, ZANIN et Mlle PONS.

**Ont donné pouvoirs :**

M. DRAELANTS à Mme ZANIN  
M. BOUSQUET à M. PUJOL  
Dr ZAMBONI au Dr SERIE

**Absent excusé :**

M. PORTES



**I) DOSSIERS INVESTISSEMENTS**

**A) Lotissement habitation du « Couloumier »**

Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux de viabilisation du lotissement : le réseau pluvial est terminé et le réseau assainissement est en cours d'installation.

16 lots sur 26 sont déjà réservés à ce jour.

L'évaluation du service des Domaines étant parvenue le 5 janvier 2010, le Conseil Municipal à l'unanimité a fixé définitivement le prix de cession à 45 € H.T. le m<sup>2</sup>.

**B) Lotissement industriel de « Garaoutou » 4<sup>ème</sup> tranche**

Suite à l'évaluation du service des Domaines en date du 5 janvier 2010 fixant la valeur vénale des terrains, le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé de façon définitive le prix de vente des terrains à 9,80 € H.T. le m<sup>2</sup>.

**C) Acquisitions foncières et travaux : souscription d'un emprunt**

Présenté par Jacques PUJOL, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui rappelle que différents travaux et acquisitions ont été réalisés ou sont en cours d'exécution.

Leur financement est assuré : par de subventions et par une part d'autofinancement qui doit être complété par le recours à un emprunt à hauteur de 475 000 € suivant détail ci-dessous :

Centre d'interprétation des mérovingiens à l'Hôtel d'Ardouin :

Montant des travaux : 400 000 €

Montant de l'emprunt : 100 000 €

Dortoir de l'école maternelle :

Montant des travaux : 150 000 €                      Montant de l'emprunt : 45 000 €

Acquisition terrain futur groupe scolaire :

Montant de l'acquisition : 138 680 €                      Montant de l'emprunt : 130 000 €

Réfection façades Eglise :

Montant des travaux : 307 000 €                      Montant de l'emprunt : 200 000 €

**TOTAL : 475 000 €**

Après consultation des divers partenaires, il propose de retenir l'offre du Crédit Agricole sur 20 ans à taux variable index capé de 3,41 %, échéances trimestrielles.

***Proposition adoptée à l'unanimité.***

**II) OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET 2010**

Présenté par Jacques PUJOL, 1<sup>er</sup> Adjoint, Président de la Commission des Finances.

Conformément à la loi et pour permettre le règlement de travaux en cours avant le vote du budget qui aura lieu fin mars 2010, le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à ouvrir des crédits d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits l'année précédente en 2009. Ces crédits devront bien entendu être repris au budget primitif 2010.

***Proposition adoptée à l'unanimité.***

**III) DEMANDES DE SUBVENTIONS – PROGRAMME 2010**

Comme tous les ans à pareille époque, le Maire propose de solliciter les aides de l'Etat dans le cadre de la D.G.E. (Dotation Globale d'Equipement) et du fonds interministériel de la prévention de la délinquance et du Département dans le cadre du F.D.A.L. (Fond départemental d'Action Locale) pour obtenir des aides sur les travaux d'investissements programmés en 2010 suivant plans de financement présentés ci-dessous :

**Réalisation d'un préau à l'école maternelle**

**Montant des travaux H.T. : 21 100 €**

Recettes sollicitées :

D.G.E. 50 % : 10 550 €

F.D.A.L. 30 % : 6 330 €

Autofinancement Commune 20% : 4 220 €

**Réfection des cours des écoles primaire et maternelle**

**Montant des travaux H.T. : 61 978 €**

Recettes sollicitées :

D.G.E. 40 % : 24 791, 20 €

F.D.A.L. 30 % : 18 593, 40 €

Autofinancement Commune 30% : 18 593, 40 €

**Réfection extérieure de la façade Est de l'Eglise dernière tranche**

**Montant des travaux H.T. : 151 389 €**

Recettes sollicitées :

D.G.E. 30 % plafonnée: 30 500 €

F.D.A.L. 30 % : 45 417 €

Autofinancement Commune : 75 472 €



## **VII) RESTAURATION SCOLAIRE**

Présenté par Jean-Louis TURCO, Adjoint en charge de l'Éducation.

Compte tenu des nouveaux équipements réalisés en matière de réchauffement des plats aux écoles maternelle et primaire, le Maire propose de modifier les modalités de liaison des repas entre l'Association Hérisson Bellor et les cantines communales.

Le transport des aliments qui s'effectuait autrefois en liaison chaude sera désormais assuré en liaison froide.

*Proposition adoptée à l'unanimité.*

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **1) Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Le Maire rend compte des différentes décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal.

Elles ont concerné pour l'essentiel :

- La surveillance nocturne des bâtiments communaux et l'attribution du marché 2010 à la Société Europe Prévention Sécurité pour un montant de 30 497 €.
- L'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux concernant la 4<sup>ème</sup> extension de la Zone Industrielle de Garaoutou.

Et ➤ la location d'un appartement communal.

### **2) Recensement de la population**

Le Maire fait le point du recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier 2010 au 20 février 2010.

Il est réalisé par 7 agents recenseurs munis d'une carte officielle placés sous l'autorité d'un coordinateur municipal qui passeront chez tous les habitants de la Commune.

Il rappelle que le recensement est obligatoire et que les informations recueillies sont confidentielles et ne peuvent être utilisées sous aucun prétexte dans le cadre d'éventuels contrôles administratifs ou fiscaux ultérieurs.

Il remercie par avance les Mazèriens de réserver leur meilleur accueil aux agents recenseurs en rappelant que les résultats de ce recensement sont très importants pour toute la collectivité car ce seront les résultats de ce recensement qui conditionneront toutes les dotations de l'Etat à la Commune de Mazères pour de nombreuses années.

### **3) Catastrophe sismique d'Haïti**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a voté une dotation exceptionnelle de 1 000 € à la Croix Rouge Française pour venir en aide aux populations d'Haïti durement frappées par le tremblement de terre qui vient de détruire leur pays.

### **4) Suppression de la Taxe Professionnelle et Réforme des Collectivités Territoriales**

Suite à la publication par le Ministère des Finances des simulations visant la fiscalité locale de chaque commune après la suppression de la Taxe Professionnelle, le Maire a fait un long exposé sur les conséquences de cette suppression pour les finances de la Commune de Mazères en faisant remarquer notamment que :

- La suppression de la taxe professionnelle est une excellente décision pour les entreprises qui verront leurs impôts baisser en moyenne de 22 %. Pour autant le dispositif de compensation

de la suppression de cette ressource pour les collectivités locales génère quelques inquiétudes.

- 1) Les communes les plus vertueuses qui pratiquaient les taux les plus bas seront le plus pénalisées par la réforme fiscale.
- 2) Les communes perdront environ 70 % du pouvoir fiscal dont elles disposaient en votant les taux de la taxe professionnelle. Après les phases I et II de la décentralisation il s'agit donc bien d'une recentralisation avec mise sous tutelle des finances locales par l'Etat.
- 3) Les dispositifs de pérennisation des compensations dont le montant s'élève à 164 300 € pour la commune de Mazères et surtout leur actualisation ne sont pas garantis au-delà de 2015 date à laquelle le fond de compensation deviendra un fond de péréquation.
- 4) Le lien entre les entreprises et les collectivités sort affaibli de la réforme et les collectivités seront de ce fait, financièrement moins intéressées à la création de nouveaux emplois.
- 5) Enfin la suppression annoncée des financements croisés et la perte de la compétence générale par les Départements et les Régions ne manqueront d'avoir des conséquences fâcheuses sur les projets futurs d'investissement des collectivités locales ainsi que sur les aides accordés à la vie associative.

## **5) Stationnement des véhicules**

Le Maire rappelle que depuis de nombreuses années le stationnement des véhicules est unilatéral alterné par quinzaine et que le changement de côté de stationnement s'effectue conformément aux prescriptions du Code de la route la veille du 1 et du 16 du mois entre 20h30 et 21h.

Pour éviter la fermeture insupportable des rues de Mazères à chaque changement, désormais la réglementation sera strictement appliquée à partir du lendemain 8h.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h45